



Commune de CHATENOIS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Préparation du budget 2026



SOMMAIRE

1. Eléments de contexte des Collectivités Locales
2. Les règles de l'équilibre budgétaire
3. Les recettes de fonctionnement
 - a. Historique des recettes réelles de fonctionnement
 - b. La structure des recettes réelles de fonctionnement
4. Les dépenses de fonctionnement
 - a. Historique des dépenses réelles de fonctionnement/investissement
 - b. Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante
 - c. Les charges de personnel
5. Les recettes d'investissement 2025
6. Les dépenses d'investissement 2025
7. L'endettement de la collectivité
 - a. Evolution de l'encours de la dette
8. Programme budgétaire 2026
 - a. Les besoins de financement pour l'année 2026
 - b. Les restes à réaliser de 2025 pour l'année 2026
9. Les ratios obligatoires

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

1. Eléments de contexte des Collectivités locales

Le législateur a créé, à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains, les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

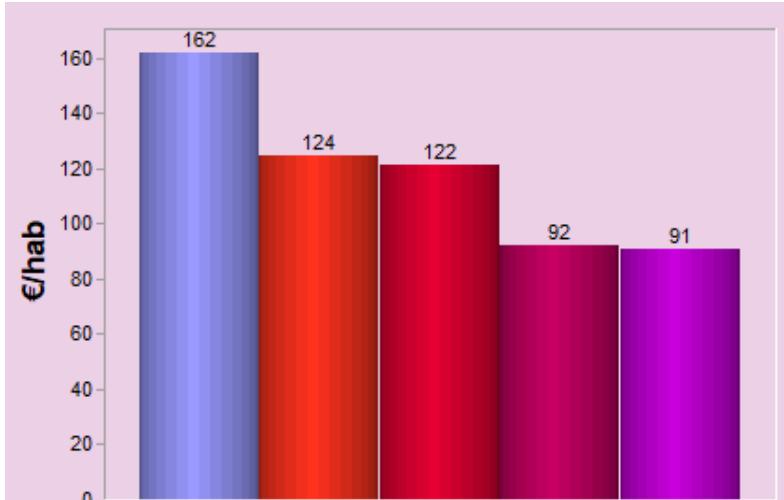
L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement.

Remarque : les données mentionnées dans le présent document sont issues du Compte Financier Unique 2025 édité le 05.01.2026 et sous réserve d'encaissements éventuels par la Perception et de la validation des derniers mandats d'investissement de décembre 2025.

Légende	
France 2024	Blue
Réalisé 2022	Orange
Réalisé 2023	Red
Réalisé 2024	Purple
Réalisé 2025	Magenta

Dotation globale de fonctionnement / Population (Ratio 6- voir page 23)

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant



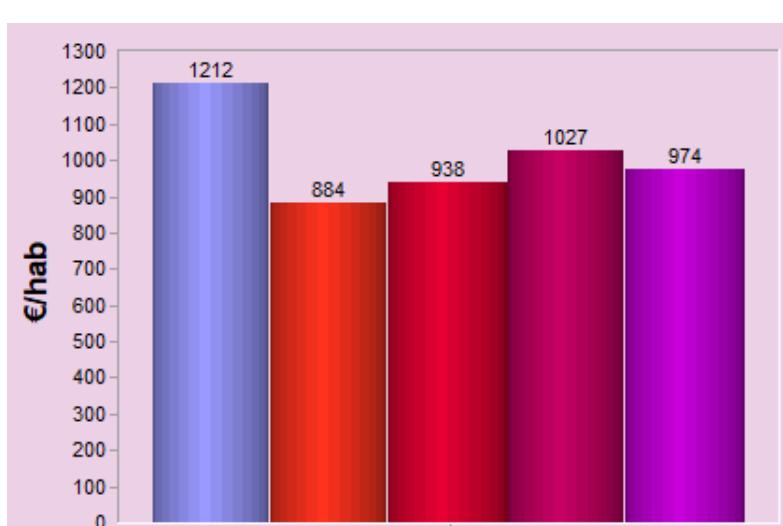
A titre de rappel : la part DGF 2023 était de 387 000 € et 2024 de 268 000 € ce qui fait un différentiel de 119 000 €)

Cette différence a été compensée en 2024 par la Compensation de la Part Salaire (CPS) qui était une composante de la DGF et a fait l'objet d'un versement à l'EPCI qui a reversé aux communes membres. La somme de 124 197 € a ainsi fait l'objet d'un reversement à la Commune de Châtenois en 2024 (mais comptabilisée sur une ligne à part de la DGF). La même somme (124 197 €) a été versée en 2025 par la Communauté de Communes de Sélestat et Territoires. En conclusion, aucune perte de dotation pour la Commune.

Légende	
France 2024	Blue
Réalisé 2022	Orange
Réalisé 2023	Red
Réalisé 2024	Purple
Réalisé 2025	Magenta

Recettes réelles de fonctionnement / Population (Ratio3)

Recettes courantes par habitant



2. Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité. La définition du principe comptable de sincérité dit "La sincérité est l'application de bonne foi des règles et procédures en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, événements, et situations."

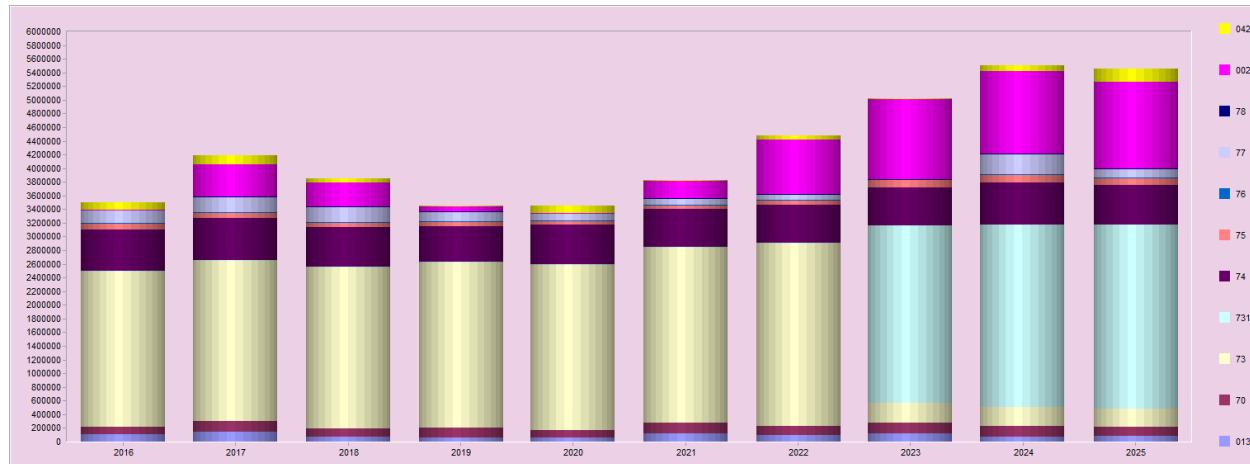
Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

3. Les recettes de fonctionnement de la commune

a. Historique des recettes réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente une synthèse des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2016-2025.



Le tableau ci-dessous détaille ces mêmes recettes.

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre

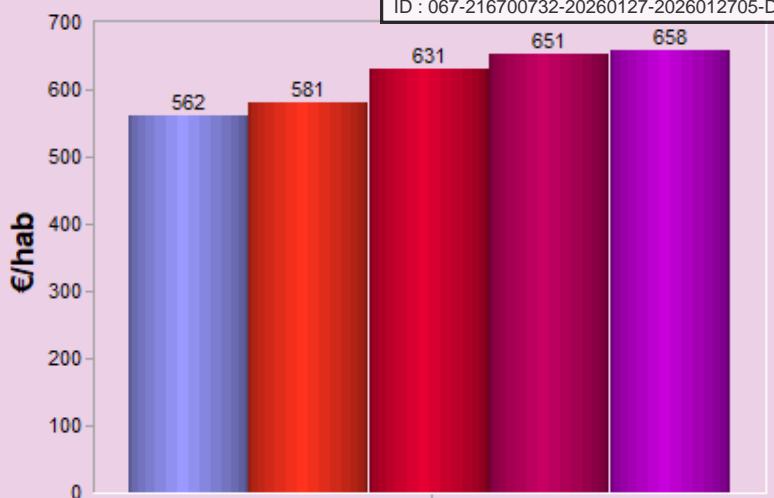
<i>Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre</i>											
Chapitre	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
013	104 601,94	150 608,47	73 513,58	57 598,28	60 275,94	117 034,23	96 643,28	121 867,38	72 982,85	79 795,95	
70	117 924,89	150 663,62	120 011,54	143 647,35	104 962,49	162 976,66	132 139,95	160 750,48	155 829,92	135 491,59	
73	2 279 629,75	2 357 951,73	2 368 107,73	2 426 301,02	2 429 860,82	2 569 263,54	2 676 333,58	2 86 936,84	2 76 110,29	2 63 408,29	
731	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 587 991,44	2 670 829,52	2 697 187,05	
74	603 916,20	612 664,08	576 159,51	524 459,23	581 006,54	559 092,93	561 210,73	559 419,26	612 380,30	582 081,16	
75	94 043,37	82 970,99	70 247,34	76 555,09	62 823,25	60 756,68	76 477,61	119 192,97	126 306,76	100 824,26	
76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,20	28,80	26,40	
77	194 240,84	228 787,09	230 088,34	144 295,49	99 536,99	95 343,64	83 523,33	7 812,04	296 132,69	134 623,09	
78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111,00	
TOTAL RECETT.	3 394 356,99	3 583 645,98	3 438 128,04	3 372 856,46	3 338 466,03	3 564 467,68	3 626 328,48	3 843 989,61	4 210 601,13	3 993 548,79	
002	0,00	478 036,98	356 758,22	82 668,00	0,00	247 245,57	787 529,49	1 171 843,60	1 210 799,32	1 264 055,28	
042	111 046,13	121 597,99	51 566,88	0,00	118 248,23	19 807,24	69 821,10	8 035,80	81 691,37	194 451,92	
TOTAL	3 505 403,12	4 183 280,95	3 846 453,14	3 455 524,46	3 456 714,26	3 831 520,49	4 483 679,07	5 023 869,01	5 503 091,82	5 452 055,99	

INTITULÉ des chapitres :

- 013 « Atténuation de charges » (remboursements charges de personnel)
- 70 « Produit des services et des domaines »
- 73 « Impôts et taxes »
- 731 « Impositions directes »
- 74 « Dotations/subventions »
- 75 « Autres produits de gestion courante » (loyers, fermages, charges des locataires)
- 77 « Produits exceptionnels »
- 002 « Excédent de fonctionnement »
- 042 « Opérations d'ordre »

Légende
France 2024
Réalisé 2022
Réalisé 2023
Réalisé 2024
Réalisé 2025

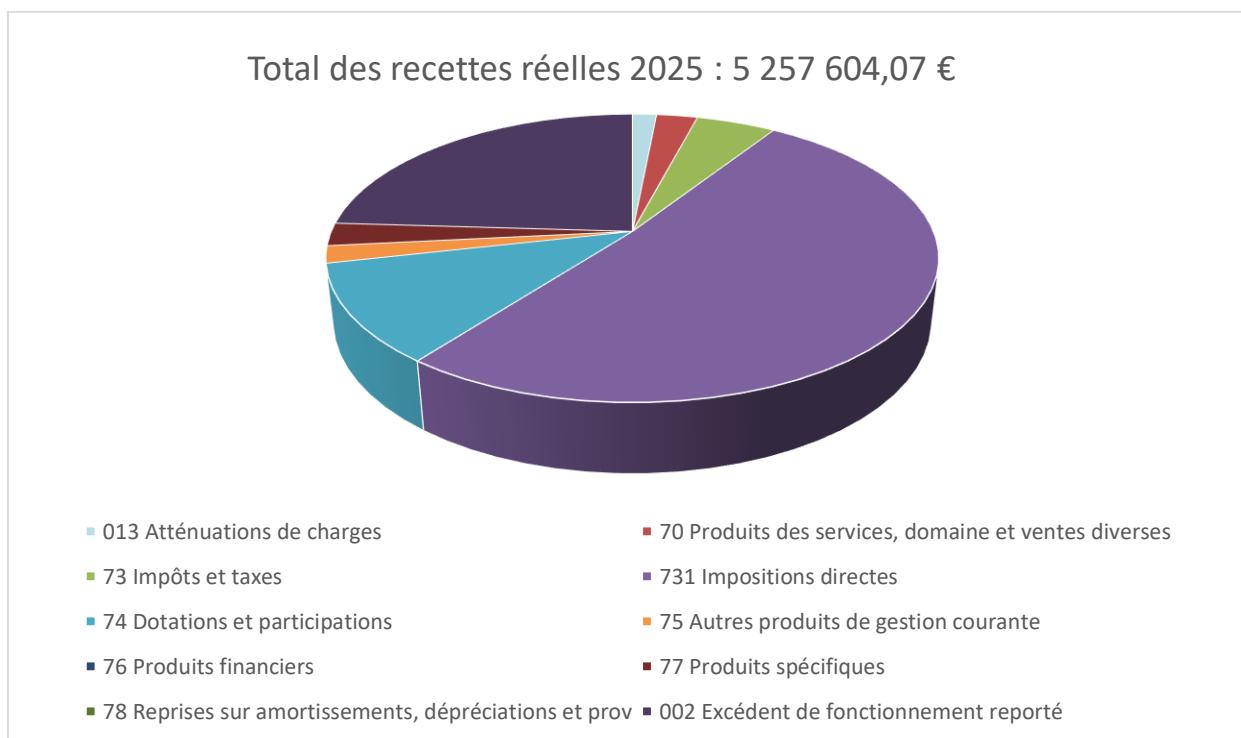
Impôts direct / Population Impôts par habitant (Ratio 2)



La légère hausse annuelle est liée à l'évolution des bases d'imposition, qui est déterminée par l'Etat et certaines compensations de l'Etat.

b. La structure des recettes réelles de fonctionnement

La structure des recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2025 :



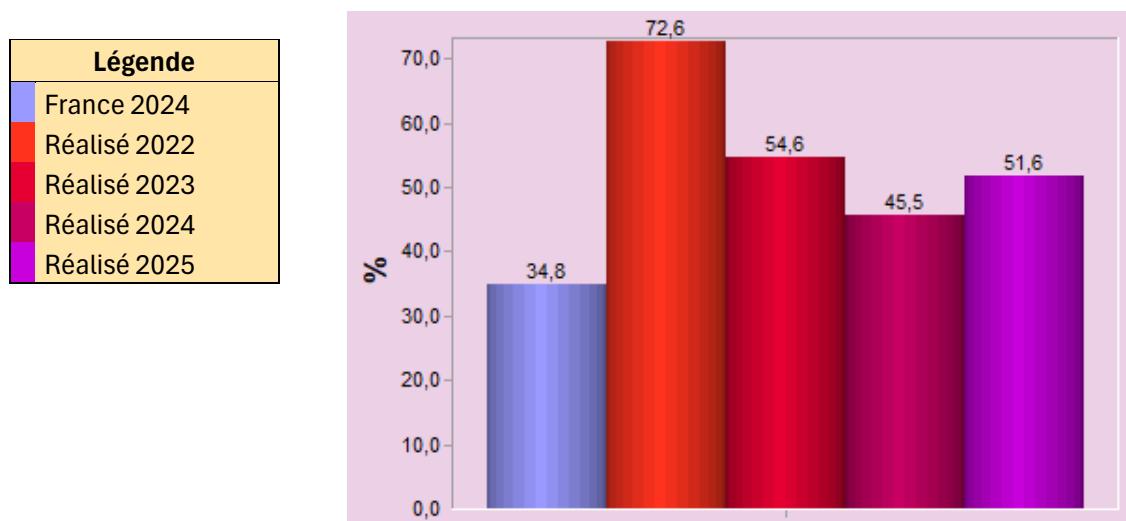
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à un montant total de 5 452 055,99 € au 31 janvier 2026 et sous réserve des derniers encaissement éventuels.

Ci-dessous avec les écritures d'ordre :

Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Réalisé	Budget	% de réalisation
013	Atténuations de charges	79 795,95 €	60 000,00 €	132,99
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	135 491,59 €	123 500,00 €	109,71
73	Impôts et taxes	263 408,29 €	260 000,00 €	101,31
731	Impositions directes	2 697 187,05 €	2 655 600,00 €	101,57
74	Dotations et participations	582 081,16 €	479 000,00 €	121,52
75	Autres produits de gestion courante	100 824,26 €	85 000,00 €	118,62
76	Produits financiers	26,40 €	- €	
77	Produits spécifiques	134 623,09 €	500,00 €	
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	111,00 €		
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 264 055,28 €	1 264 055,28 €	100,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	194 451,92 €	195 338,55 €	99,55
TOTAL RECETTES		5 452 055,99 €	5 122 993,83 €	

Pour 2025, ont été encaissé au chapitre 77 la vente du terrain/parking du Fossé (130 000 €) et le Kangoo (ancien véhicule PM) pour 600 €. Le reste des recettes sur ce chapitre provient de remboursements SDEA/taxe foncière ISENFELD ou électricité (4 023,09 €).

Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (Ratio 9)

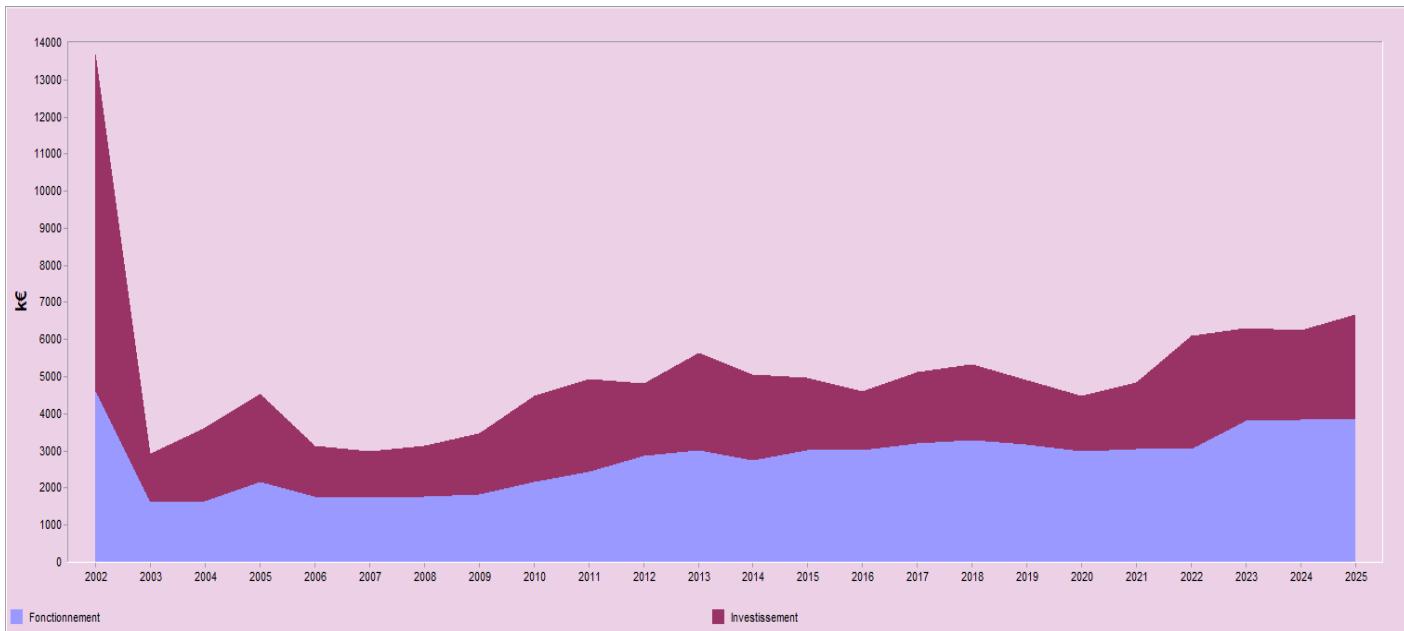


Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Après un effort conséquent en 2022 lié au complexe sportif, la commune maintient un effort d'investissement important, ce qui traduit une volonté d'offrir des équipements de qualité. La hausse de 2025 illustre la réalisation de la Maison du Tourisme et du Patrimoine. A noter que toutes les factures ne sont pas soldées à ce jour. Une somme de 485 000 € sera allouée en 2026 à cette opération.

4. Les dépenses de fonctionnement/investissement

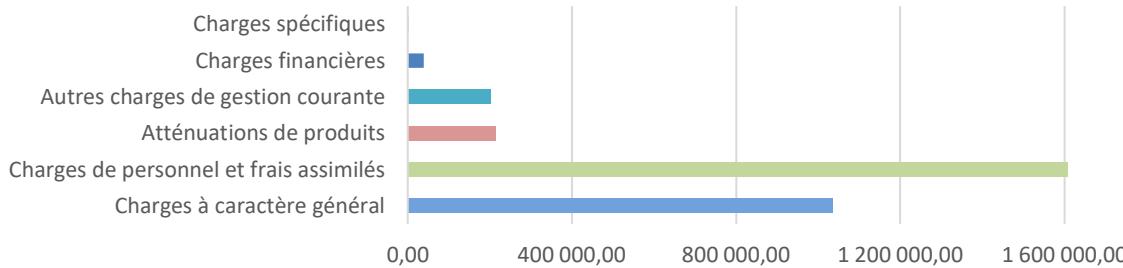
a. Historique des dépenses réelles de fonctionnement/investissement



Evolution des dépenses				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2002	4 620 759,70		9 065 797,89	
2003	1 604 713,32	-65,27%	1 310 115,37	-85,55%
2004	1 653 343,16	3,03%	1 976 380,83	50,86%
2005	2 152 815,50	30,21%	2 389 618,46	20,91%
2006	1 767 758,37	-17,89%	1 387 518,06	-41,94%
2007	1 744 137,12	-1,34%	1 244 100,95	-10,34%
2008	1 755 727,68	0,66%	1 389 683,45	11,70%
2009	1 818 511,19	3,58%	1 651 946,29	18,87%
2010	2 177 834,09	19,76%	2 319 590,27	40,42%
2011	2 447 786,59	12,40%	2 486 556,10	7,20%
2012	2 872 385,60	17,35%	1 954 191,23	-21,41%
2013	3 011 755,56	4,85%	2 620 559,16	34,10%
2014	2 746 637,83	-8,80%	2 319 791,76	-11,48%
2015	3 004 421,38	9,39%	1 952 506,12	-15,83%
2016	3 027 366,14	0,76%	1 589 820,88	-18,58%
2017	3 206 856,53	5,93%	1 923 760,10	21,00%
2018	3 300 535,84	2,92%	2 049 811,30	6,55%
2019	3 164 253,22	-4,13%	1 754 008,07	-14,43%
2020	2 998 327,60	-5,24%	1 490 346,76	-15,03%
2021	3 043 931,00	1,52%	1 804 324,75	21,07%
2022	3 061 540,56	0,58%	3 030 859,31	67,98%
2023	3 813 069,69	24,55%	2 491 512,09	-17,80%
2024	3 842 965,63	0,78%	2 396 656,40	-3,81%
2025	3 855 148,19	0,32%	2 822 840,01	17,78%
TOTAL DEPENSES	66 692 581,49		55 422 295,61	

**b. Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante
(dépenses réelles- hors écritures d'ordres)**

Dépenses réelles de fonctionnement 2025 : 3 096 736,14 €



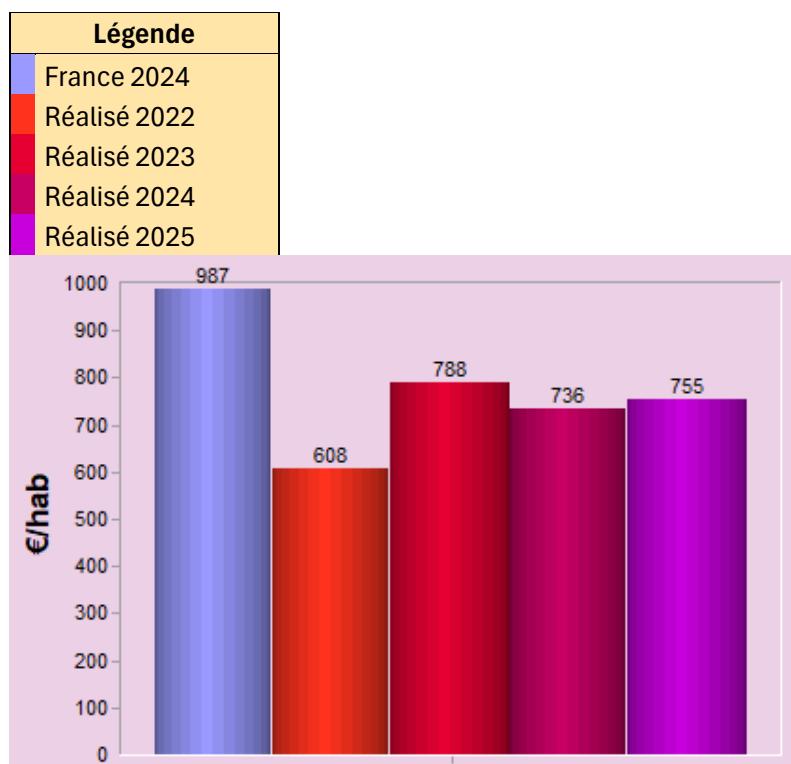
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Réalisé	% de réalisation
011	Charges à caractère général	1 034 876,53	33,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 606 788,83	51,89
014	Atténuations de produits – FNGIR/FPIC	214 651,00	6,93
65	Autres charges de gestion courante (Elus/subventions))	201 058,22	6,49
66	Charges financières	38 707,02	1,25
67	Charges spécifiques (titres antérieurs annulés)	654,54	0,06
TOTAL DEPENSES		3 096 736,14	100,00

Comparatif des dépenses avec les écritures d'ordre et le réalisé 2025

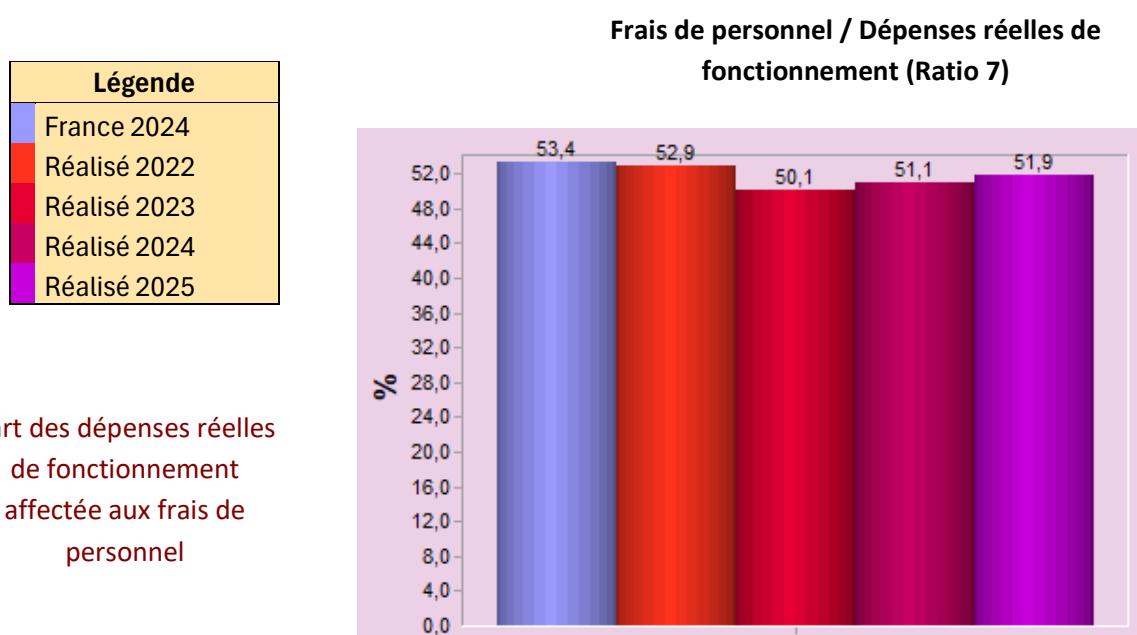
Dépenses de fonctionnement						
Chapitre	Désignation	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	% d'évolution 2024-2025
011	Charges à caractère général (eau/ass/gaz/elec/téléphone/maintenance/fournitures)	883 483,12	1 147 557,00	1 009 159,93	1 034 876,53	2,55%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 317 407,22	1 620 540,15	1 539 554,62	1 606 788,83	4,37%
014	Atténuations de produits (FNGIR/FPIC)	207 618,00	210 091,00	211 305,00	214 651,00	1,44%
65	Autres charges de gestion courante (Elus)	156 633,67	201 890,00	189 734,24	201 058,22	5,97%
66	Charges financières	42 157,88	49 420,17	44 190,83	38 707,02	-12,41%
67	Charges exceptionnelles (subv except)	16 301,65	1 346,00		654,54	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	569 965,74	580 479,00	814 510,11	758 412,05	-6,89%
TOTAL DEPENSES		3 193 567,28	3 811 323,32	3 808 454,73	3 855 148,19	

L'année 2025 reflète à nouveau une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour l'électricité, une baisse est enregistrée passant de 134 250 € en 2024 à 129 483 € en 2025 et pour le chauffage, l'écart est encore plus important, passant de 153 797 € en 2024 à 73 071 € en 2025. Cette tendance se confirmera en 2026.

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population (RATIO 1) Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant



c. Les charges de personnel



Les charges de personnel restent stables ces dernières années : 1 539 717 € en 2024 et 1 606 788 € en 2025.



5. Les recettes d'investissement 2025

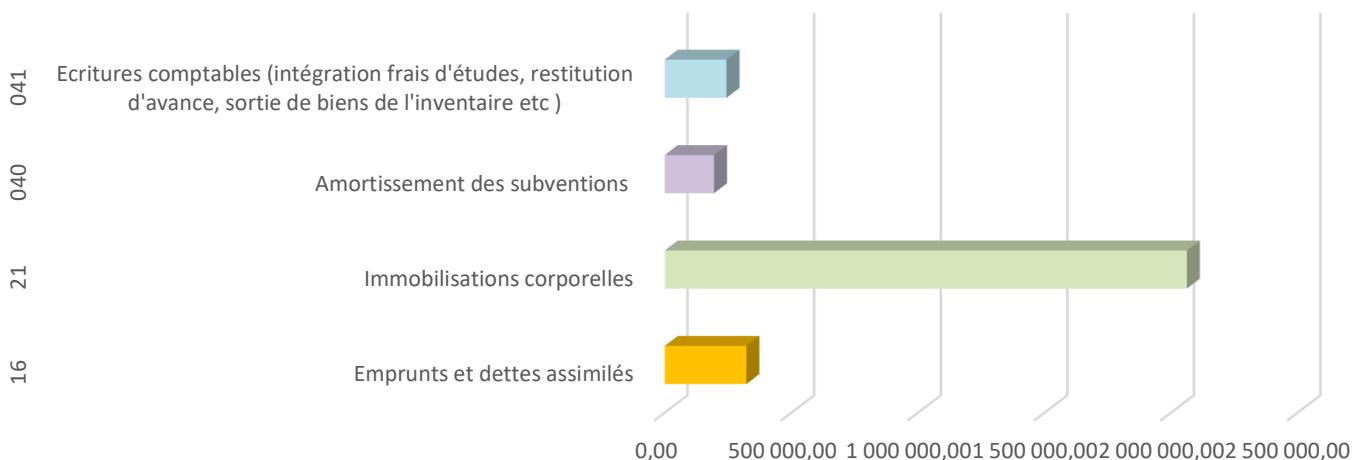
Recettes d'investissement			
Chapitre	Désignation	Réalisé 2025	Réalisé 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, Taxe aménagement)	754 648,98	373 698,64
13	Subventions d'investissement reçues	196 728,89	1 011 068,45
20	Immobilisations incorporelles frais d'études POL/PLU		2 700
21	Immobilisations corporelles	1,00	974,22
001	Excédent d'investissement reporté	229 269,09	351 390,35
	TOTAL RECETTES REELLES 2025	1 180 647,96	1 739 831,66
040	Opérations d'ordre	758 412,05	827 258,23
041	Opérations d'ordre (patrimoniales)	113 781,61	58 835,60
	TOTAL RECETTES 2025	2 052 841,62	2 625 925,49

Les subventions d'investissement perçues concernent :

- Les subventions de l'Etat Fonds Vert EMB (59 587,35 €) et acompte Fonds Vert MTP 37 500 €
- La subvention de la Région le diagnostic énergétique des bâtiments communaux : 2 250 €
- La Communauté de Communes de Sélestat : acompte MTP pour 75 000 €
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la végétalisation du parking Beysang : 2 704 €
- Territoire Energie Alsace pour l'EP de la rue des Goumiers : 19 687,54 €

6. Les dépenses d'investissement 2025

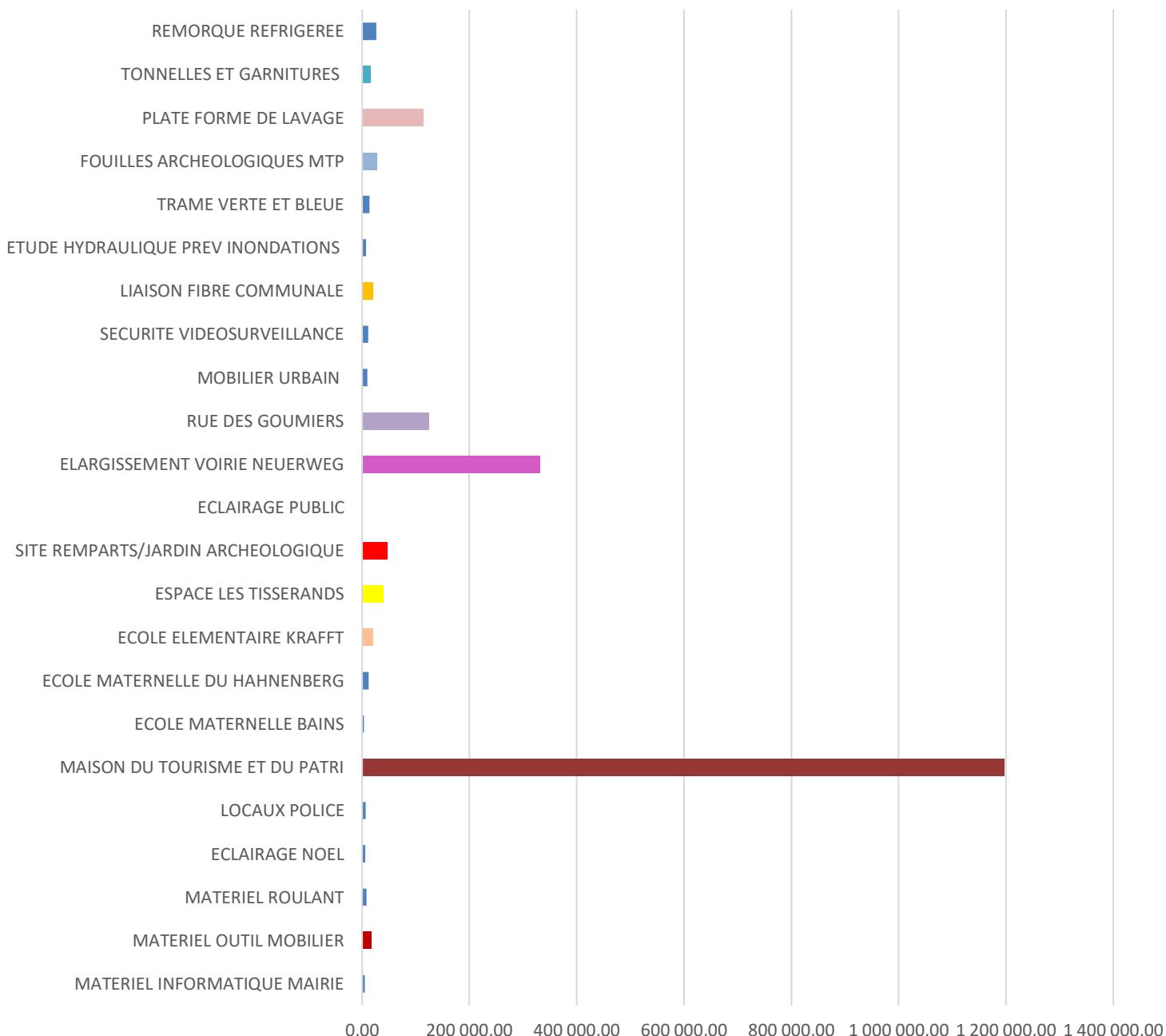
Dépenses d'investissement 2025 : ordre + réelles : 2 822 840,01 €



Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Réalisé
16	Emprunts et dettes assimilés	322 353,21
21	Immobilisations corporelles	2 062 253,27
040	Amortissement des subventions	194 451,92
041	Ecritures comptables (intégration frais d'études, restitution d'avance, sortie de biens de l'inventaire etc)	243 781,61
	TOTAL DEPENSES	2 822 840,01

Ci-dessous le détail des dépenses d'investissement par opération :

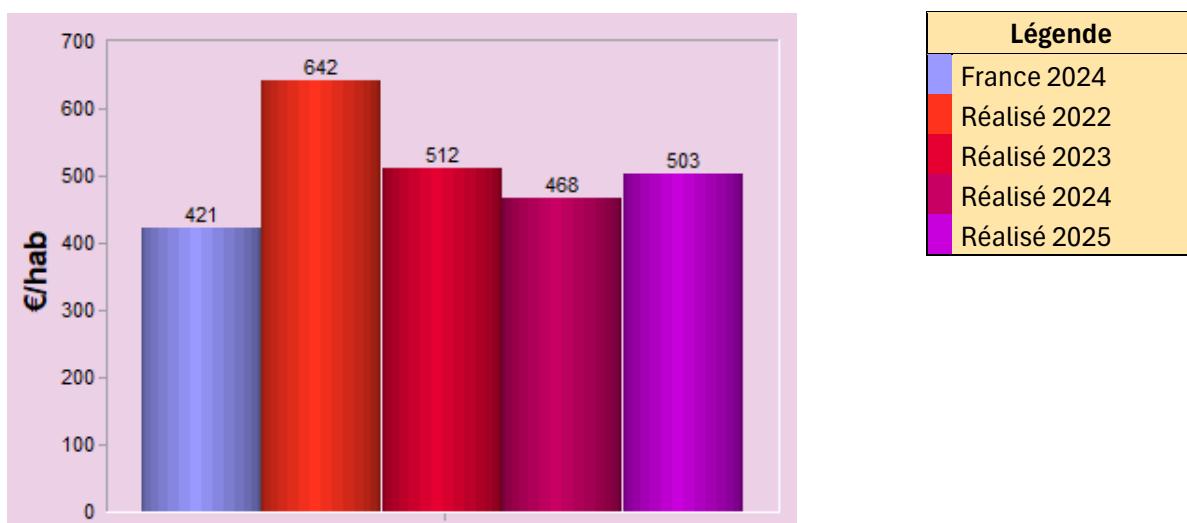
Détail des opérations d'investissement 2025



Opérations d'équipement

Opération d'équipement	Désignation	Réalisé
011101	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	4 853,78
011103	MATERIEL OUTIL MOBILIER	16 409,53
011104	MATERIEL ROULANT	7 883,76
011105	ECLAIRAGE NOEL	5 953,31
060203	LOCAUX POLICE	6 623,31
060205	MAISON DU TOURISME ET DU PATRI	1 196 933,19
060501	ECOLE MATERNELLE BAINS	3 161,00
060502	ECOLE MATERNELLE DU HAHNENBERG	11 879,40
060503	ECOLE ELEMENTAIRE KRAFFT	19 788,59
060801	ESPACE LES TISSERANDS	38 759,67
46581,15	SITE REMPARTS/JARDIN ARCHEOLOGIQUE	46 581,15
080303	ECLAIRAGE PUBLIC	412,56
080315	ELARGISSEMENT VOIRIE NEUERWEG	331 102,80
080316	RUE DES GOUMIERS	124 798,11
140304	MOBILIER URBAIN	9 760,76
160801	SECURITE VIDEOSURVEILLANCE	11 011,38
21070204	LIAISON FIBRE COMMUNALE	20 395,75
22070201	ETUDE HYDRAULIQUE PREV INONDATIONS	7 500,00
230101	TRAME VERTE ET BLEUE	13 487,13
23070201	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES MTP	27 517,80
240103	PLATE FORME DE LAVAGE	114 668,36
250101	TONNELLES ET GARNITURES	15 140,64
250102	REMORQUE REFRIGEREE	26 782,80
	TOTAL DEPENSES	2 061 404,78

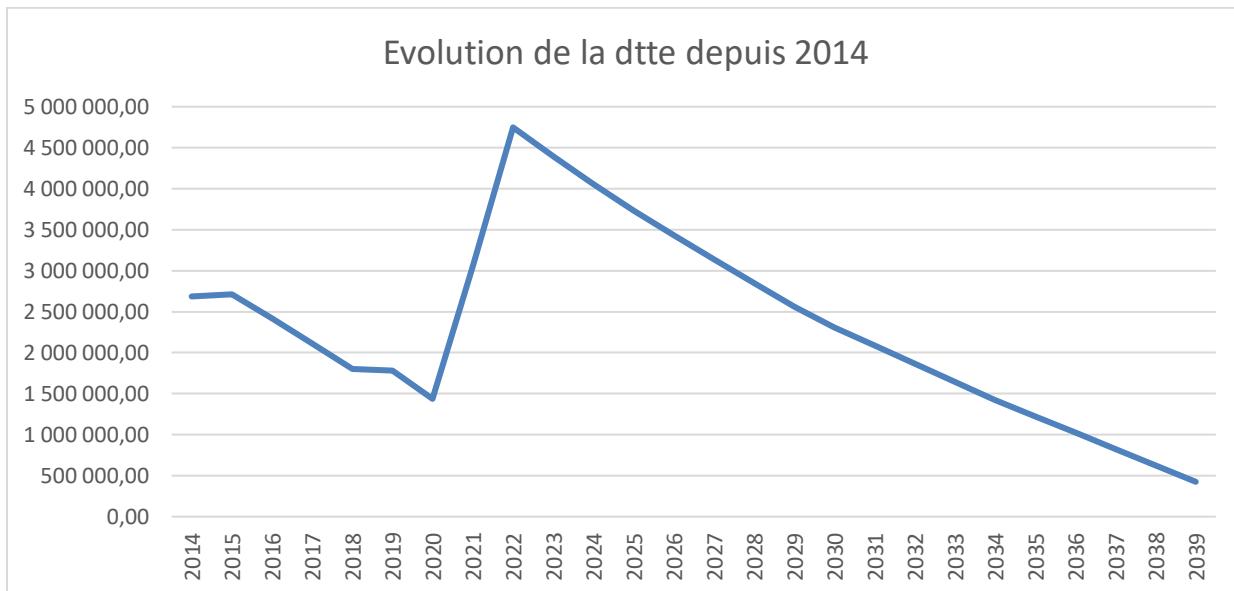
Dépenses d'équipement brut / Population (Ratio 4) Evaluation de l'effort d'équipement par habitant



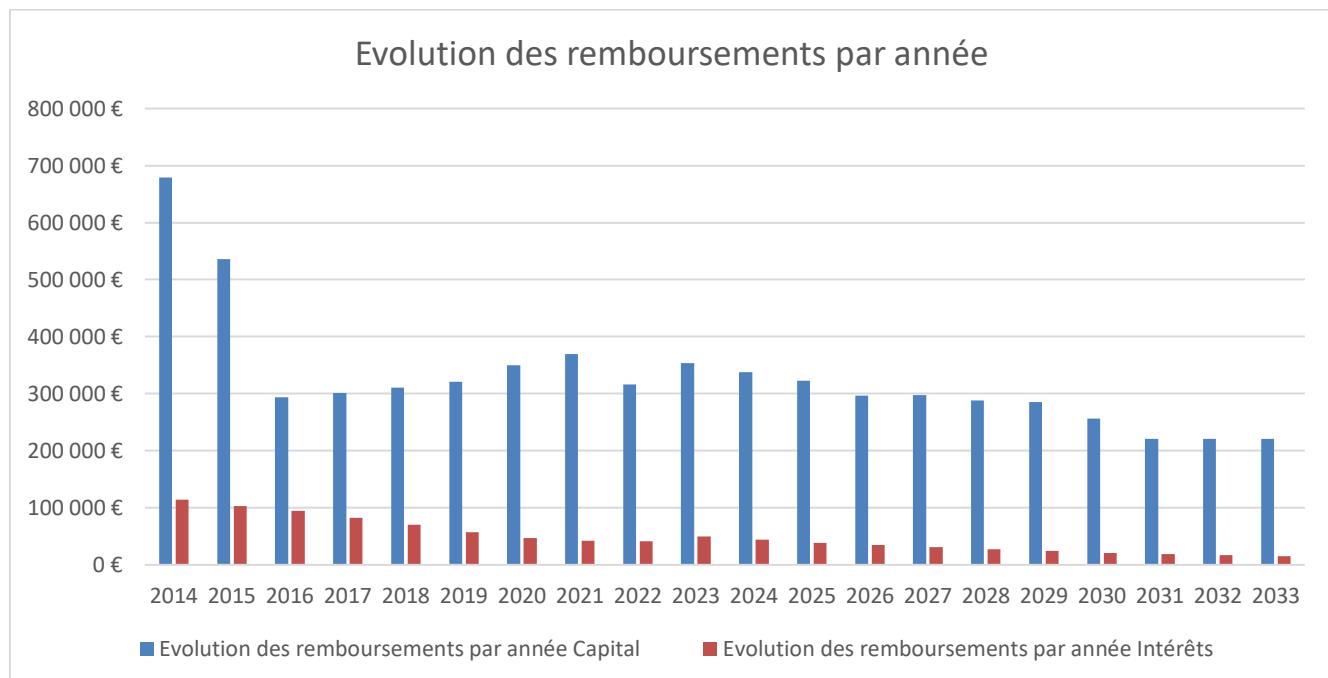
Ce graphique traduit bien ici la volonté d'améliorer de façon constante le cadre de vie des castinétains, avec la hausse de 2022/2023 qui s'explique par le démarrage des chantiers des dernières années : complexe sportif, maison du patrimoine et la voirie rue des Bains/Rue de Ribeauvillé/Rue des Goumiers/Neuerweg, l'éclairage public etc.

7. L'endettement de la Collectivité

a. L'évolution de l'encours de dette depuis 2014 (situation au 31/12/2024)



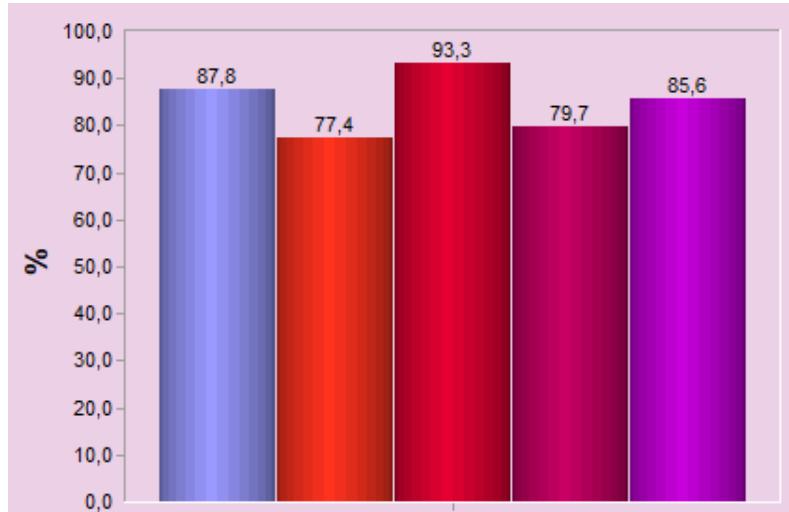
Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant
2014	2 686 529,34
2015	2 710 140,28
2016	2 416 504,84
2017	2 114 996,91
2018	1 804 147,73
2019	1 783 519,25
2020	1 433 912,89
2021	3 064 200,57
2022	4 748 020,34
2023	4 394 181,82
2024	4 056 325,26
2025	3 733 972,05
2026	3 436 946,22
2027	3 139 237,26
2028	2 850 835,79
2029	2 565 066,24
2030	2 309 085,44
2031	2 088 352,96
2032	1 867 429,07
2033	1 646 312,03
2034	1 425 000,00
2035	1 225 000,00
2036	1 025 000,00
2037	825 000,00
2038	625 000,00
2039	425 000,00

Evolution des remboursements par année - CHATENOIS – depuis 2014

<i>Evolution des remboursements par année</i>				
<i>Année</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Frais</i>	<i>Total versement</i>
2014	679 341,55	114 243,02	250,00	793 834,57
2015	536 389,06	102 817,44	600,00	639 806,50
2016	293 635,44	94 194,30	480,00	388 309,74
2017	301 507,93	82 551,51	0,00	384 059,44
2018	310 849,18	70 205,28	0,00	381 054,46
2019	320 628,48	57 421,03	0,00	378 049,51
2020	349 606,36	46 872,84	300,00	396 779,20
2021	369 712,32	42 659,19	0,00	412 371,51
2022	316 180,23	41 639,22	0,00	357 819,45
2023	353 838,52	49 609,65	0,00	403 448,17
2024	337 856,56	44 035,39	0,00	381 891,95
2025	322 353,21	38 867,18	0,00	361 220,39
2026	297 025,83	34 729,43	0,00	331 755,26
2027	297 708,96	30 977,37	0,00	328 686,33
2028	288 401,47	27 311,82	0,00	315 713,29
2029	285 769,55	24 020,01	0,00	309 789,56
2030	255 980,80	21 072,51	0,00	277 053,31
2031	220 732,48	18 852,22	0,00	239 584,70
2032	220 923,89	16 960,81	0,00	237 884,70
2033	221 117,04	15 067,66	0,00	236 184,70

Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement (Ratio 8)

Légende
France 2024
Réalisé 2022
Réalisé 2023
Réalisé 2024
Réalisé 2025



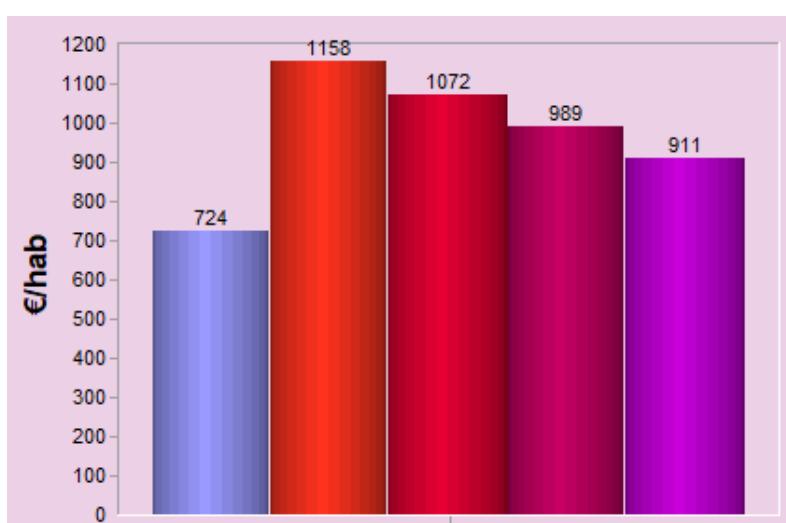
Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes. Si > 100, la charge de dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes

La Commune de Châtenois a toujours su contracter des emprunts dans une juste mesure, de sorte que les recettes courantes permettent le financement de la charge de la dette.

Encours de la dette au 31/12 /2025 Population (Ratio 5)

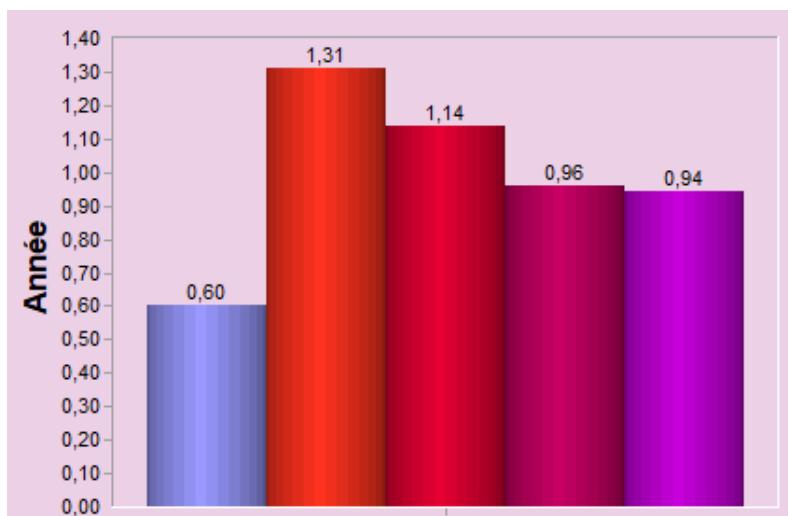
Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant

Légende
France 2024
Réalisé 2022
Réalisé 2023
Réalisé 2024
Réalisé 2025



Encours de la dette au 31/12 /2025 Recettes réelles de fonctionnement (ratio 10)

Légende
France 2024
Réalisé 2022
Réalisé 2023
Réalisé 2024
Réalisé 2025



Poids de la dette en nombre d'année de recettes courantes

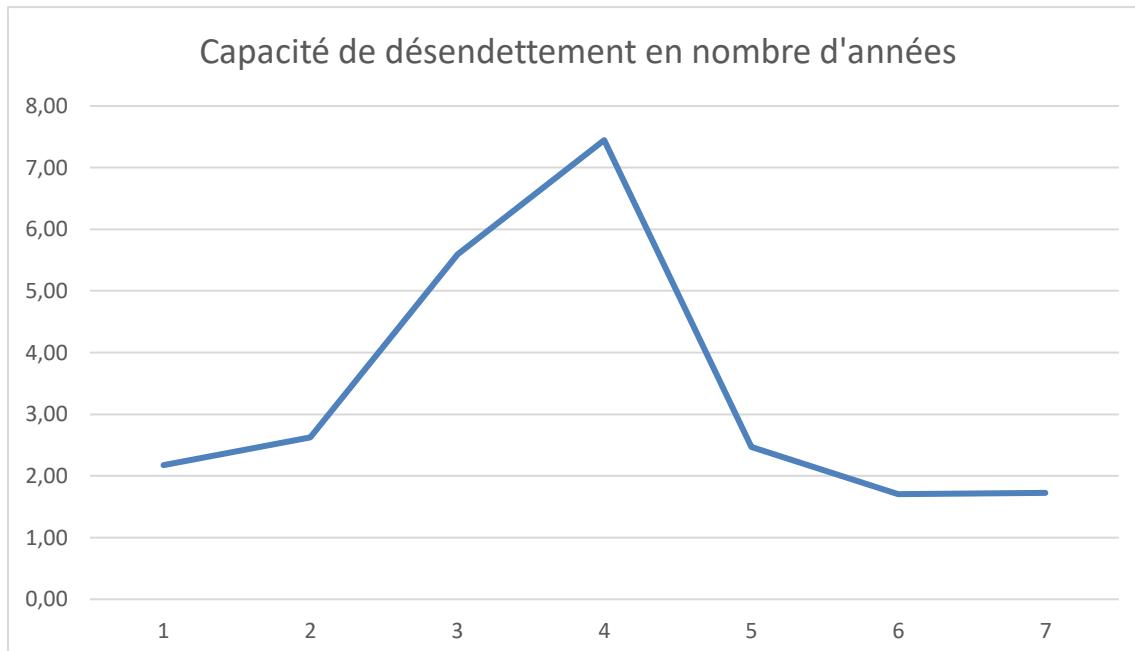
Les hausses de 2021 et 2022, s'expliquent par les deux emprunts successifs. L'année 2023 marque ainsi le début de la diminution du capital. La Commune a su maintenir par la suite et jusqu'à la fin du mandat ses efforts d'investissement sans avoir recours à l'emprunt.

RATIO RELATIF A LA CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT

La soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de la situation financière. Le ratio le plus utilisé, y compris par les Préfectures et les services de la Trésorerie, est celui de la capacité de désendettement.

Son appréciation est visualisée par le ratio de la capacité de désendettement (qui est calculé par Encours de dette / Épargne brute). Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales".

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelle fonct	3 372 856,00 €	3 328 537,00 €	3 578 453,00 €	3 694 148,00 €	5 012 363,41 €	5 378 580,71 €	5 257 604,07 €
Dépenses réelles fonct	2 552 602,00 €	2 782 419,00 €	3 030 673,00 €	3 056 553,30 €	3 230 845,19 €	2 999 070,36 €	3 096 736,14 €
Epargne brute	820 254,00 €	546 118,00 €	547 780,00 €	637 594,70 €	1 781 518,22 €	2 379 510,35 €	2 160 867,93 €
Encours dette	1 783 519,00 €	1 433 912,00 €	3 064 200,00 €	4 748 020,34 €	4 394 181,82 €	4 056 325,26 €	3 733 972,05 €
Capacité désendettement	2,17	2,63	5,59	7,45	2,47	1,70	1,73



8. Les investissements de la Collectivité pour 2026

Le montant total des restes à réaliser pour 2026 s'élève à 342 500 € répartis ainsi :

- Mobilier urbain : Bac de rétention + bac à fleur : 1 600 €
- Locaux PM : 48 000 €
- Mison du Tourisme et du Patrimoine : 200 000 €
- Travaux ELT/1^{er} paiement architectes : 40 000 €
- Site des Remparts (jardin archéologique) : 2 600 €
- Elargissement voirie Neuerweg : 20 000 €
- Rue des Goumiers : 30 000 €
- Liaison fibre communale : 300 €

Le tableau ci-dessous retrace les investissements prévus et les recettes attendues pour 2026

CATEGORIE	Intitulé de l'opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Opérations financières	Opérations financières	Remb emprunts (capital)	297 025	
		Incidence nouveaux emprunts		
		FCTVA		350 000
		Taxe d'Aménagement		80 000
		Excédent fonctionnement N-1 et d'inv		750 000
		TOTAL ESTIMATION	297 025	1 180 000
	Cession (recette) Achat (dépense)	résultat amortissements N		800 000
		TOTAL ESTIMATION		800 000
		TOTAL ESTIMATION		
		Acquisitions foncières diverses	20 000	
		TOTAL ESTIMATION	20 000	
	TOTAL ESTIMATION HORS OPERATION		20 000,00	1 980 000,00
MATERIEL EQUIPEMENT	Matériel informatique Mairie	Informatique	10 000	
		TOTAL ESTIMATION	10 000	
		Matériel outillage mobilier	15 000	
	Matériel roulant	Dotation matériel - maintien à niveau espace vert	15 000	
		Dotation matériel - maintien à niveau atelier	15 000	
		TOTAL ESTIMATION	30 000	
		Véhicule service technique	36 000	
		TOTAL ESTIMATION	36 000	
		TOTAL ESTIMATION MATERIEL ET EQUIPEMENT	76 000,00	
EDIFICE PUBLIC	Bâtiments communaux	Installation fibre communale	20 000,00	
		Armoire forte armement PM	3 250,00	
		Travaux locaux PM	49 000,00	12 494,00
		Mobilier PM	1 500,00	
		Mobilier mairie	5 000,00	
		Chaudière ATELIER	3 400,00	
		Chaudière ECOLE DE MUSIQUE	4 800,00	
		Etude travaux chapelle	10 000,00	
	TOTAL ESTIMATION:		86 950	12 494
	Maison tourisme et patrimoine	Travaux	485 000	
		CEA (total de 246 484 €)		264 484
		COM COM (150 000 €)		75 000
		fonds vert sub		250 000
		Climaxion		54 217
		Fondation Patrimoine		50 000
		FEDER		400 000
		TOTAL ESTIMATION	486 516	1 093 701
	TOTAL ESTIMATION EDIFICE PUBLIC		573 466,00	
EDIFICE SCOLAIRE	Ecole maternelle des Bains	Equipement/ maintien à niveau général	5 500	
		Mobilier et jeux divers	1 200	
		Table ronde extérieure	1 100	
		TOTAL ESTIMATION	8 300	
	Ecole Maternelle HAHNENBERG	Equipement/ maintien à niveau général	5 500	
		Petit matériel mobilier	700	
		Matériel audio	300	
		Lits sieste	300	

		Cycles	1 500	
		Travaux reprise de toiture	20 000	
		TOTAL ESTIMATION	28 860	
	Ecole élémentaire KRAFFT	Renouvellement parc informatique + tableaux blancs	9 500	
		Mobilier	800	
		Rénovation énergétique décret tertiaire (études)		
		TOTAL ESTIMATION	9 300	
		TOTAL ESTIMATION EDIFICE SCOLAIRE	46 460,00	
	Cimetière			
		TOTAL ESTIMATION		
		TOTAL ESTIMATION EDIFICE RELIGIEUX		
EDIFICE SPORTIF	Espace les Tisserands	Dotation matériel - maintien niveau	20 000	
		Agrandissement ELT (études MOE et frais divers)	657 500	
		TOTAL ESTIMATION	677 500	
	Complexe Sportif	Mise à niveau /entretien	10 000	
		TOTAL ESTIMATION	10 000	
		TOTAL ESTIMATION EDIFICE SPORTIF	687 500,00	
	Site des remparts/Fouilles	Clôture de l'opération (Rapport)	20 500	
		SUB LEADER		50 000
		TOTAL ESTIMATION	20 500	
		TOTAL ESTIMATION EDIFICE HISTORIQUE	20 500,00	50 000,00
VOIRIES		Rue des Goumiers	762 000	
		Elargissement Neuerweg	24 500	
		RD559 étude MOE	50 000	
		Réaménagement rue de la Quell	130 000	
		Reprise des trottoirs rte de Kintzheim	50 000	
		Extension réseau gendarmerie + DOMIAL	81 200	
		TOTAL ESTIMATION	1 097 700	
	Eclairage public	Fin du relamping LEDS	210 000	20 000
		TOTAL ESTIMATION	210 000	20 000
	Vieux Chemin Sélestat Collège/parvis	Vieux Chemin Sélestat (sécurisation)		
		Rond Point Collège et parvis		
		TOTAL ESTIMATION		
	Travaux suite sinistres et étude hydraulique	Travaux protection hydraulique	200 000	50 000
		Subv AMO SDEA AGCE EAU		3 500
		Sub ETUDE LIOSE AGCE EAU SOLDE		7 195
		TOTAL ESTIMATION	200 000	
		TOTAL ESTIMATION VOIRIE ET RESEAUX	1 507 700,00	60 695,00
MOBILIER URBAIN	Mobilier Urbain	Illumination Noël	3 000	
		Mobilier urbain	5 000	
		Vidéosurveillance caméra ELT	12 500	
		Trame verte et bleue	25 000	40 244
		Plate forme de lavage ATELIER		17 017
		TOTAL ESTIMATION MOBILIER URBAIN	45 500,00	57 261,00
		TOTAL ESTIMATION GENERAL	3 274 151,00	3 274 151,00

9. Les ratios obligatoires

L'article R 2313-1 du CGCT énonce les ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 9 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 10 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Récapitulatif des ratios énoncés dans le présent document :

Dépenses	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Dépenses réelles de fonct/Population (Ratio 1)	987	608	788	736	755	<i>En €/hab</i>
Dépenses d'équipement brut/population (R4)	421	642	512	468	503	<i>En €/hab</i>
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (R7)	53,4	52,9	50,1	51,1	51,9	<i>En %</i>
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (R 9)	34,8	72,6	54,6	45,5	51,6	<i>En %</i>
Recettes	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Impôts directs/population (R2)	562	581	631	651	658	<i>En €/hab</i>
Recettes réelles de fonct/population (R3)	1212	884	938	1027	974	<i>En €/hab</i>
DGF/POPULATION (R6)	162	124	122	92	91	<i>En €/hab</i>
Dette	France 2024	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	
Encours dette/POP (R5)	724	1158	1072	989	911	<i>En €/hab</i>
Encours de la dette/recettes réelles de fonct (R10)	0,60	1,31	1,14	0,96	0,94	<i>En nbre d'années de recettes courantes</i>
Charges de fonct/remb dette/recettes réelles de fonct (R8)	87,8	77,4	93,3	79,7	85,6	<i>En %</i>